

Concertation chartre  
d'engagements sur l'usage des  
produits phytosanitaires –  
loi EGALIM

Atelier participatif de Lorient  
06/10/2020

SNCF Réseau Bretagne

**Note de Synthèse**

09 octobre



# SOMMAIRE

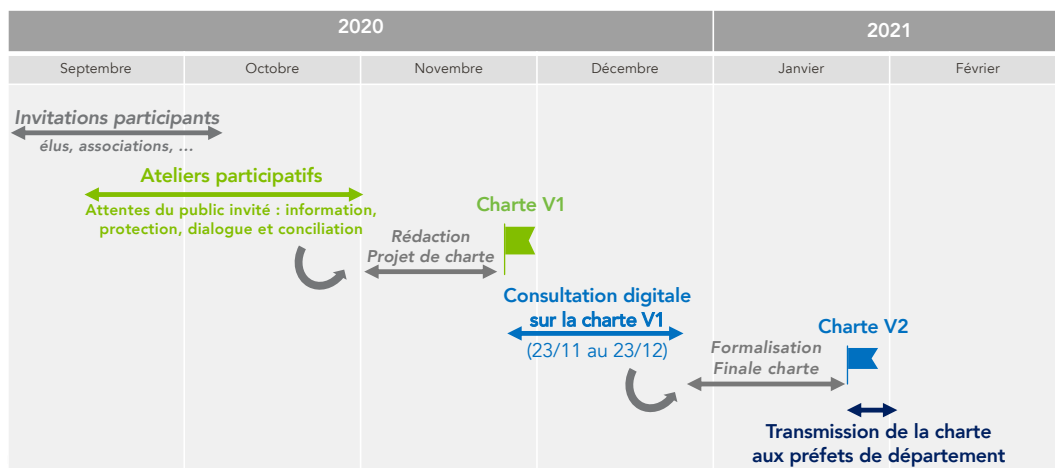
<b>1</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
1.1	RAPPEL DE LA DEMARCHE DE CONCERTATION EGALIM .....	3
1.2	DEROULEMENT DE L'ATELIER .....	3
<b>2</b>	<b>SYNTHESE DES ECHANGES.....</b>	<b>4</b>
2.1	PRESENTATION EN PLENIERE.....	4
2.2	SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS EN SOUS-GROUPES.....	6
2.2.1	<i>Information en matière d'usage des produits phytosanitaires .....</i>	<i>6</i>
2.2.2	<i>Protection des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires.....</i>	<i>6</i>
2.2.3	<i>Dialogue et conciliation concernant l'usage des produits phytosanitaires .....</i>	<i>7</i>
2.3	SUITES DU PROCESSUS .....	7
2.4	MOT DE LA FIN .....	8
<b>3</b>	<b>ANNEXES .....</b>	<b>9</b>
3.1	ANNEXE 1 : ATTENTES ET BESOINS EXPRIMES EN AMONT DE L'ATELIER .....	9
3.2	ANNEXE 2 : CONTRIBUTIONS EN SOUS-GROUPES THEMATIQUES ET PRIORISATION .....	9
3.2.1	<i>Contributions en matière d'information sur l'usage des produits phytosanitaires .....</i>	<i>9</i>
3.2.2	<i>Contributions en matière de protection des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires.....</i>	<i>10</i>
3.2.3	<i>Contributions en matière de dialogue et de conciliation en lien avec l'usage des produits phytosanitaires.....</i>	<i>11</i>
3.3	ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS .....	11

# 1 Introduction

## 1.1 Rappel de la démarche de concertation Egalim

L'article 83 de la loi Egalim (« protection des personnes lors de l'utilisation des produits phytosanitaires à proximité des zones d'habitation ») et le décret d'application du 27/12/2019 prévoient que l'utilisation des produits phytosanitaires soit encadrée par des chartes d'engagements élaborées par les utilisateurs suite à une concertation avec le public.

Dans ce cadre, SNCF Réseau a engagé une démarche de concertation pour construire une charte d'engagements. Cette démarche participative est structurée en deux étapes entre septembre et décembre 2020.



L'atelier participatif du 06/10/2020 à Lorient s'inscrit dans la 1<sup>ère</sup> étape de cette concertation.

## 1.2 Déroulement de l'atelier

23 participants dont 14 hors SNCF Réseau et Nicaya Conseil

Durée de l'atelier : 18h05 à 20h25

L'atelier s'est déroulé en 4 temps

- Introduction générale sur la loi Egalim et la démarche de concertation conduite par SNCF Réseau pour élaborer une charte d'engagements en lien avec l'usage des produits phytosanitaires
- Présentation des enjeux et pratiques de maîtrise de la végétation sur le réseau ferré national
- Travail en sous-groupes sur les 3 thématiques de la charte d'engagements : information, protection, dialogue et conciliation
- Partage des productions des participants et priorisation

## 2 Synthèse des échanges

---

### 2.1 Présentation en plénière

SNCF Réseau a accueilli les participants et les a remerciés de leur présence à cet atelier visant à contribuer à l'élaboration de sa charte d'engagements.

Nicaya conseil (en charge de l'animation de l'atelier) a proposé aux intervenants de se présenter, puis a rappelé le déroulement prévisionnel de l'atelier et a exposé des règles de travail et d'échanges que les participants ont approuvées.

Nicaya conseil a ensuite invité les participants à exprimer leurs attentes et besoins par rapport à l'atelier (cf. Annexe 1). En synthèse les principales attentes ont porté sur :

- Le partage d'informations sur la maîtrise de la végétation du réseau ferré
- Les dispositions prises par SNCF Réseau pour sortir des produits phytosanitaires, notamment pour préserver la biodiversité, les zones humides, ...
- Des précisions sur les traitements utilisés et les alternatives pouvant être mises en place.

Nicaya conseil a précisé aux participants que s'ils souhaitaient aborder d'autres thèmes que celui prévu pour l'atelier, ils pouvaient les préciser dans le **Cahier d'expression** mis à leur disposition dans la salle.

Lors des deux premiers temps de présentation qui ont suivi, SNCF Réseau a **précisé le cadre de la loi EGALIM et de la concertation engagée** ainsi que les **pratiques actuelles de l'entreprise en matière de maîtrise de la végétation sur le réseau ferré national et ses emprises, ainsi que les démarches engagées pour sortir en 2021 de l'usage du glyphosate et à terme, de l'usage des produits phytosanitaires de synthèse.**

Cette présentation a donné lieu à des échanges qui ont porté sur les principaux points suivants :

- **Les alternatives à l'usage des phytosanitaires (sortie du glyphosate, pose de géotextiles, ...)**
  - Une participante a demandé des précisions sur les géotextiles utilisés
    - SNCF Réseau a indiqué que les géotextiles utilisés au niveau des pistes sont constitués de fibres thermoliées composées à 100% de propylène. Ils sont totalement perméables à l'eau et à l'air et résistent à la traction et aux ultraviolets s'ils sont recouverts de sable. Leur durée de vie est estimée à 30 ans mais SNCF Réseau n'a pas à ce jour assez de retour d'expérience sur ce point.

- **L'entretien de la végétation aux abords des voies**
  - Un participant a demandé si les particuliers peuvent entretenir eux-mêmes les abords des voies.
    - SNCF Réseau a indiqué que ces pratiques comportent de nombreux risques liés à la chute de branches sur les voies, à l'accessibilité et à la sécurité des personnes aux abords des voies. Toutefois, certaines délégations existent déjà et permettent à des communes ou autres structures voisines de s'occuper de l'entretien.
  
- **L'utilisation des produits phytosanitaires**
  - Une participante a demandé si les nouveaux trains désherbeurs permettront d'interrompre les traitements aux abords des zones urbaines.
    - SNCF Réseau a indiqué que toutes les parcelles cadastrales riveraines du réseau ferré national et présentant une structure bâtie feront l'objet de coupures à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021.
  - Une participante a demandé comment SNCF Réseau procédera pour diminuer de 50% sa consommation de produits phytosanitaires sachant que les nouveaux produits de biocontrôle, dont l'acide pélargonique, peuvent nécessiter d'utiliser des quantités plus importantes.
    - SNCF Réseau a indiqué que les nouveaux trains désherbeurs seront équipés de caméras permettant d'effectuer des traitements ciblés, uniquement sur les zones nécessitant d'être désherbées, ce qui permettra de diminuer de 50% les quantités de produits phytosanitaires utilisées à l'échelle nationale.
  - Un participant a demandé si les distances de sécurité étaient respectées aux abords des cours d'eau.
    - SNCF Réseau a indiqué que les traitements sont automatiquement interrompus 5 mètres avant le cours d'eau et qu'ils ne reprennent que 5 mètres après le celui-ci. Les agents à bord du train veillent à ce respect et peuvent couper eux-mêmes le traitement si besoin (ex : personne présente dans les emprises).

## 2.2 Synthèse des contributions en sous-groupes

Les participants ont été invités à travailler en sous-groupes pour formuler leurs contributions sur les 3 thèmes prévus par le décret EGALIM pour la charte d'engagements :

- **Information** sur l'usage de produits phytosanitaires
- **Protection** des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires
- **Dialogue et conciliation** par rapport à l'usage des produits phytosanitaires

Après avoir partagé les résultats des travaux des groupes sur chaque thème, les participants ont priorisé les contributions qui leur paraissent prioritaires à mettre en œuvre.

*Le détail des contributions en atelier est proposé en Annexe 2 à la présente note de synthèse.*

### 2.2.1 Information en matière d'usage des produits phytosanitaires

En matière d'information sur l'usage des produits phytosanitaires, les participants ont d'abord exprimé des attentes sur :

- Le partage d'informations, avec les collectivités, sur les traitements prévus et réalisés (planning, produits utilisés, dates de traitement, quantités utilisées, cartographie des zones traitées et non traitées, reports ...), informations qui pourraient être relayées par de l'affichage en mairie ou en gares.
- La mise en place de panneaux d'information pédagogiques sur les sites de loisirs (randonnée, sport...) situés à proximité des voies ferrées.
- Des interventions sur la maîtrise de la végétation, dans le cadre d'événements annuels organisés par les EPCI ou syndicats de bassins.
- La mise à disposition, dans les gares, les bulletins municipaux ou sur internet, de plaquettes pédagogiques sur les enjeux de maîtrise de la végétation.

### 2.2.2 Protection des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires

En matière de protection des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires, les participants ont mis en avant les attentes suivantes :

- L'absence de traitement chimique au niveau des zones habitées et le respect de la réglementation en vigueur sur les distances de sécurité.
- La préservation d'une végétation étagée pouvant servir de barrière à la dispersion des produits sur les abords.

- La mise en place d'indicateurs d'évaluation et de contrôles indépendants du respect de la charte, des zones de non-traitement et de la préservation de la biodiversité et des milieux.
- Étudier et développer des techniques (nouveaux trains, haies...) permettant de réduire les traitements ou leurs incidences.

### 2.2.3 Dialogue et conciliation concernant l'usage des produits phytosanitaires

En matière de dialogue et de conciliation en lien avec l'usage des produits phytosanitaires, les participants ont principalement exprimé des attentes sur :

- L'identification d'un référent local.
- La désignation d'un médiateur indépendant.
- La publication des zones de non-traitement et des solutions mises en œuvre.
- L'organisation, plus ou moins formalisée, de temps d'échanges (réunions publiques, rencontres annuelles, commission locale de suivi...).

## 2.3 Suites du processus

A l'issue de la séance, SNCF Réseau a présenté les suites du processus de concertation :

- Diffusion, aux participants à l'atelier, du document support de présentation et d'une synthèse des échanges et contributions ;
- Poursuite de l'étape 1 de la concertation jusqu'à fin octobre ;
- Démarche d'élaboration de la charte d'engagements.

Au terme de l'atelier, SNCF Réseau a remercié les participants pour leur présence et leur implication.

Des plaquettes sur la maîtrise de la végétation ont été mises à disposition des participants.

## 2.4 Mot de la fin

Au terme de l'atelier, Nicaya conseil a demandé aux participants 1 mot d'appréciation sur l'atelier du 6 octobre à Lorient.

Les contributions des participants sont les suivantes :

- Reste sur ma faim
- Géotextile
- **Partage x4**
- Traitement
- Instructif
- **Intéressant x2**
- Solutions à trouver
- Idées
- Communiquer



## 3 Annexes

### 3.1 Annexe 1 : attentes et besoins exprimés en amont de l’atelier

Au début de l’atelier, les participants ont exprimé les attentes et besoins suivants :

- Connaître les produits phytosanitaires pouvant être utilisés pour l’entretien des voies et des pistes par une entreprise en sous-traitance.
- Connaître les pratiques de maîtrise de la végétation sur les abords des voies.
- Connaître les engagements pris par SNCF Réseau pour sortir des produits phytosanitaires.
- Obtenir des engagements fermes de SNCF Réseau pour sortir des produits phytosanitaires.
- Connaître les pratiques alternatives de maîtrise de la végétation.
- Comprendre les pratiques de maîtrise de la végétation sur les zones de non-traitement.
- Obtenir l’arrêt de l’utilisation des produits phytosanitaires aux abords ou dans les zones urbaines.
- Comprendre les modalités d’informations sur les traitements phytosanitaires utilisés.

### 3.2 Annexe 2 : contributions en sous-groupes thématiques et priorisation

Les contributions des sous-groupes de travail ont été consignées en séance sur paperboard. Elles sont retranscrites littéralement ci-après pour chacune des thématiques abordées. Le résultat de la priorisation des contributions par les participants est fourni dans la colonne de droite (nombre de suffrages recueillis). Les contributions sont classées par ordre décroissant de priorité.

#### 3.2.1 Contributions en matière d’information sur l’usage des produits phytosanitaires

Planning annuel à transmettre aux collectivités concernées sur les traitements (produit utilisé, dangerosité, quantité par secteur entre le prévisionnel et le réalisé)	15
Mise en place de panneaux pédagogiques sur sites : type ou mode d'entretien appliqué, dosages, lieux : bordures des zones de randonnées, proche zones sportives...	7
Carte des zones traitées et non traitées consultable	5

Proposer un événement annuel territorial relayé par les EPCI, les syndicats de bassins versants...	5
Affichage en mairie, disponible	4
Plaquette sur les modalités d'entretien à disposition des voyageurs dans les gares, plaquette à intégrer aux bulletins municipaux	2
Information des reports	1
Référent local mairie formé par la SNCF pour l'information aux personnes	
Création d'une boîte de dialogue sur la question sur site internet	
Affichage site internet SNCF + gare / réseaux sociaux	

### 3.2.2 Contributions en matière de protection des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires

Pas de traitement chimique au niveau des zones habitées, prendre des techniques alternatives en cas de non-respect des distances minimales imposées par les textes	7
Préserver une végétation étagée	7
Contrôle indépendant du respect de la charte --> indicateurs d'évaluation	7
Respect de la biodiversité --> zonages réglementaires	4
Étudier des systèmes (trains) supportant la végétation	4
Protection des milieux aquatiques	3
Augmenter les distances en fonction de la molécule	3
Protection des abords publics sensibles	2
Planter des haies pour les riverains	2
Respect des trames naturelles (vertes, bleues, brunes...)	
Achat du foncier pour respecter les distances	
Suivi du devenir des géotextiles	

### 3.2.3 Contributions en matière de dialogue et de conciliation en lien avec l'usage des produits phytosanitaires

Référent / interlocuteur en local, communal de la SNCF	13
Désignation d'un médiateur indépendant	7
Carte des zones non traitées (ZNT) rendues publiques	6
Organiser des rencontres annuelles / retour d'information avec tous les acteurs	5
Commission locale de suivi	5
Boîte à idées portée par les collectivités ou dans les gares --> lien avec la SNCF	2
Communication sur les réseaux sociaux des municipalités (pages municipales)	1
Partage de solutions	
Réunions publiques animées par des techniciens, professionnels SNCF	

## 3.3 Annexe 3 : liste des participants

#### Participants :

- BERTHET Yoann
- CACLIN Peggy
- CORDELIER Chloe
- CROCHU Alexandre
- DE CHAMPS Amélie
- FERNANDEZ Florence
- GREVET Stéphanie
- JOGUET Marine
- LANNE Loic
- LOISEL Pierre
- MASSON Pierre-Damien
- MERRET Françoise
- MORICE Antoine

- NAOUR Nicole

#### SNCF Réseau :

- KARLIN Christophe
- HAISSANT Christophe
- FIORIO-LACROIX Virginie
- LE LAY Marine
- ROUSSELLE-DANET Sophie
- PROVOST Eric

#### Nicaya Conseil :

- GONTARD Laurence
- FLEURUS Jordan

Concertation charte d'engagements encadrant l'usage des produits phytosanitaires -  
loi Egalim

Septembre – décembre 2020

Pour vous informer :

[www.sncf-reseau.com/fr/riverains-info-phyto-vegetation](http://www.sncf-reseau.com/fr/riverains-info-phyto-vegetation)

